



PLAN DE FINANCEMENT

Vu le décret n° 2020-1129 du 14 septembre 2020
en application de l'article L.1111-11 du code général des collectivités territoriales

NATURE DU PROJET :

« RENOVATION ENERGETIQUE D'UN BATIMENT COMMUNAL ABRITANT PLUSIEURS ASSOCIATIONS »

Réalisés en 2022

Coût prévisionnel du projet

Dépenses H.T. : 188 000,00 € Dépenses T.T.C . 225 600,00 €

Intervenants

Bénéficiaire & Demandeur: Ville de SOSPEL & Ville de SOSPEL

Financier	Subvention	Base	Taux	Mt. subvention
ETAT - DSIL 2021 - Plan de relance des territoires	Rénovation énergétique d'un bâtiment communal abritant plusieurs associations	188 000,00 €	80 %	150 400,00€

Dépenses : 188 000,00 €
Recettes :
 Total des demandes 150 400,00 € soit 80 % du financement
 Ville de Sospel 37 600,00 € soit 20 % d'autofinancement
 Emprunt 0,00 € soit 0 %
 Autres 0,00 € soit 0 %

